

DOCUMENT DE RÉFLEXION DU RÉSEAU DU PCF

Février 2002

DOCUMENT DE RÉFLEXION DU RÉSEAU DU PCF¹

I. Introduction

Le présent document de réflexion énonce les objectifs, fonctions, participants et modalités de travail du Réseau du PCF et fournit des informations générales relatives au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). Il a été rédigé avec le concours du secrétariat du FNUF et d'un grand nombre de partenaires et de membres du PCF. Les résultats d'un questionnaire distribué à de grands groupes de contact du FNUF ont servi de base à la préparation de ce document. La version préliminaire a fait l'objet d'une large soumission par réseaux de courrier électronique pour examen et commentaires et elle a été révisée par la suite en fonction des observations reçues. Ce document devrait être le fondement des débats de la première réunion du Réseau du PCF qui se tiendra à l'occasion de la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF 2) convoquée du 4 au 15 mars 2002 au siège de l'ONU à New York.

II. Historique du FNUF, du PCF et du Réseau du PCF

En quoi consistent le FNUF et le PCF

En février 2000, le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) avait recommandé l'établissement d'un nouvel arrangement international sur les forêts consistant en un forum politique et un partenariat de collaboration sur les forêts. Par la suite, en octobre 2000, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a adopté la résolution E/2000/35 instituant le Forum des Nations Unies sur les forêts comme organe subsidiaire et invitant les chefs des organisations du système des Nations Unies et les chefs d'autres organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux concernés à constituer un partenariat de collaboration sur les forêts pour soutenir les travaux du Forum et renforcer la coordination entre les participants. La résolution de l'ECOSOC recommandait en outre que le partenariat de collaboration sur les forêts s'inspire de l'expérience de

¹ Le présent document de réflexion sera disponible en anglais, français et espagnol avant la réunion du FNUF 2

l'Equipe de travail interorganisations sur les forêts (ITTF) qui avait été établie en 1995 et avait travaillé pendant six ans à l'appui du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du FIF.

En avril 2001, le Partenariat de collaboration sur les forêts a été officiellement constitué lors de sa réunion d'inauguration tenue à Rome. Les huit organisations et agences membres de ITTF en étaient les membres fondateurs.² Depuis l'établissement du PCF, la Convention de lutte contre la désertification (CCD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCCC) ont été invités à adhérer au PCF. Le partenariat se compose de ces 11 organisations, institutions et instruments ayant la capacité, les programmes et les ressources de base nécessaires pour faciliter le processus du FNUF, notamment la mise en oeuvre des propositions d'actions du GIF/FIF et d'autres mesures concernant les forêts convenues au plan international.

Le PCF a pour mandat de renforcer la coordination et la collaboration entre ses membres et d'appuyer les initiatives du Forum visant la promotion de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts et le renforcement de l'engagement politique en ce sens. Les objectifs que poursuit le PCF pour appuyer les activités du Forum consistent à :

- i) donner son soutien aux débats du Forum ;
- ii) améliorer la coopération et la coordination entre les membres ;
- iii) renforcer l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts ;
- iv) faciliter la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF et d'autres mesures convenues au plan international en faveur des forêts, notamment par le truchement du Plan d'action du FNUF ;
- v) aider le Forum au niveau du suivi et de l'établissement de rapports sur les progrès réalisés vers les objectifs du FNUF, en particulier dans la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF.

Le PCF se réunit périodiquement et rédige un rapport de synthèse sur ses réunions, qui est disponible sur le site web du FNUF (<http://www.un.org/esa/sustdev/forests.htm>).

² L'ITTF se composait du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR); du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA); de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT); du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Banque mondiale.

Vers l'établissement du Réseau du PCF

Conformément au modèle de l'ITFF et des recommandations des gouvernements, le PCF se compose d'un nombre suffisamment restreint de membres pour lui permettre de travailler de façon informelle, efficace et souple. Cependant, les membres du PCF reconnaissent qu'un grand nombre d'autres organisations, institutions, instruments et processus, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations représentant les populations indigènes (OPI), le secteur privé et d'autres grands groupes et partenaires jouent ou pourraient jouer un rôle important en offrant leur soutien aux travaux du FNUF. Ces groupes disposent d'un large éventail d'expériences, de ressources et de perspectives qui ont enrichi le dialogue intergouvernemental sur les forêts et renforcé la collaboration sur les forêts au niveau national, régional et mondial. C'est ainsi que le PCF, dans son document de politique³ distribué lors de la première session du FNUF (FNUF 1) en juin 2001, annonçait qu'il s'apprêtait à constituer un Réseau du PCF pour faciliter la coopération, l'interface et la communication avec un grand nombre d'autres partenaires. Le Réseau du PCF sera un mécanisme qui facilitera et renforcera la coopération et la communication entre le partenariat et d'autres organisations, institutions, instruments et processus s'occupant de questions forestières.

Au cours de la première session du Forum sur les forêts (FNUF 1), les délégués ont discuté du démarrage des activités conjointes FNUF/PCF et adopté la résolution 1/3 en ce sens. La décision exprime, entre autres, l'appui donné aux « efforts du PCF visant à faciliter la coopération, l'interface et la communication avec les partenaires concernés dans le cadre d'un réseau informel ». C'était aussi le thème du débat qui s'est déroulé lors d'une réunion des membres du PCF et de représentants d'ONG et d'OPI tenue dans le cadre du FNUF 1. A cette réunion, les représentants des ONG et des OPI ont soumis un compte rendu de discussions qui soulignait le rôle crucial que jouent ces organisations et d'autres grands groupes dans la mise en oeuvre des engagements existants relatifs aux forêts. Ils ont également insisté sur la nécessité d'améliorer la collaboration entre les membres du PCF, non seulement au niveau international, mais aussi aux échelons local et

³ Le document de politique du PCF est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.un.org/esa/sustdev/cpfpolicy.pdf>

national. En réponse, le PCF a annoncé qu'il exposerait de manière plus détaillée ses idées sur le Réseau du PCF dans un document de réflexion où il décrirait certains aspects de la participation, des rôles, des fonctions et des modalités de travail. Il a été convenu qu'une réunion du Réseau se tiendrait à l'occasion du FNUF 2 en mars 2002. Il est prévu qu'à l'occasion de cette réunion, le Réseau du PCF sera établi et que d'autres détails concernant les modalités de travail du Réseau seront examinés.

III. Le Réseau du PCF et le dialogue multi-partenaires du FNUF

Il convient de noter que le Réseau du PFC et le dialogue multi-partenaires du FNUF sont deux processus distincts (voir figure 1) :

- Les dialogues multi-partenaires ont été établis par une disposition de la résolution E/2000/35 de l'ECOSOC (paragraphe 4j). Ils ont pour objectif de donner l'occasion au FNUF de recevoir et d'examiner officiellement les contributions des représentants de grands groupes sur des thèmes en cours de délibération. Les dialogues multi-partenaires, qui doivent se tenir à chaque réunion du FNUF, permettent aux grands groupes de contribuer par leurs compétences, leurs préoccupations et leurs opinions aux *délibérations de politique du FNUF*.
- Le Réseau du PCF est conçu comme un mécanisme permettant la participation active aux travaux du PCF d'un grand nombre de différents organisations, institutions, instruments et processus concernés. Plutôt que de fournir l'occasion d'un dialogue avec les gouvernements sur des questions concernant les politiques forestières, le Réseau aidera à acheminer au PCF les contributions d'un grand nombre d'entités et de processus *en faveur de la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF*.

Il faudra tenir compte de cette distinction entre les rôles du Réseau du PCF et du dialogue multi-partenaires lors de la constitution du Réseau et de l'élaboration de ses modalités de travail.

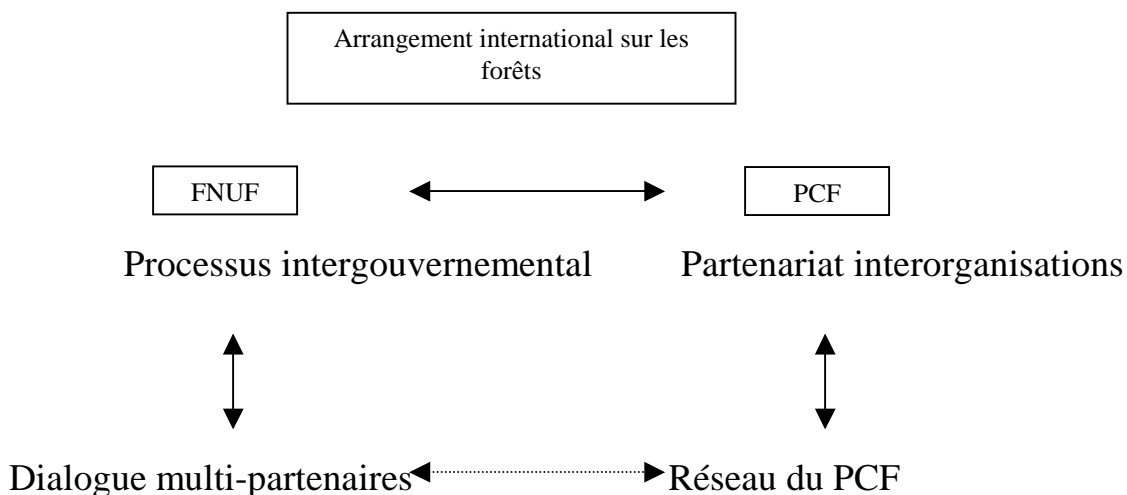


Figure 1. Relations entre le dialogue multi-partenaires du FNUF et le Réseau du PCF

IV. Objectifs du Réseau du PCF

Le Réseau du CPF cherchera de mobiliser un large éventail de partenaires afin de faciliter et d'appuyer les activités du PCF, notamment son programme de travail pluriannuel et son plan d'action, en particulier la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF.

A cette fin les objectifs du Réseau du PCF sont les suivants :

- (i) Faciliter la participation des partenaires aux activités du PCF visant à appuyer le FNUF.
- (ii) Renforcer la communication entre un grand nombre de partenaires différents.
- (iii) Renforcer ultérieurement la collaboration et la coopération entre les organisations, institutions, arrangements et processus s'occupant de questions forestières.

V. Fonctions du Réseau du PCF

Pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus, le Réseau du PCF et ses participants pourront exercer les fonctions suivantes (regroupées ci-dessous par objectif):

(i) Faciliter la participation des partenaires aux activités du PCF visant à appuyer le FNUF

- Collaborer avec le PCF en mettant en oeuvre les propositions d'action GIF/FIF aux niveaux international, régional et national, ou en facilitant cette mise en oeuvre.
- Contribuer, le cas échéant, au matériel préparé par les membres du PCF pour le FNUF afin que les contributions et les réactions des grands groupes soient prises en compte dans toute la mesure possible.
- Aider le PCF au niveau du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports au sein du FNUF.
- Participer, le cas échéant, aux activités intersessions organisées ou appuyées par le PCF et ses organisations membres.
- Fournir des apports au cadre du PCF⁴.

(ii) Renforcer la communication entre un grand nombre de différents partenaires

- Faciliter la communication, la diffusion de l'information et l'échange de vues entre les participants au Réseau du PCF.
- Aider à promouvoir la diffusion d'informations sur les activités du FNUF, du PCF et du Réseau du PCF parmi les ONG, les OPI et d'autres partenaires.
- Fournir des informations aux différents processus, programmes d'action et instruments forestiers sur les activités et événements respectifs.

(iii) Renforcer ultérieurement la collaboration et la coopération entre les organisations, institutions, instruments et processus s'occupant de questions forestières

- Aider à instituer des mécanismes de partage des connaissances liés aux activités de mise en oeuvre et de suivi menées par le PCF.

⁴ Le PCF fait rapport annuellement au FNUF par le biais de son cadre pour la contribution au Partenariat de collaboration sur les forêts au travail du FNUF, dénommé aussi "cadre du PCF".

- Promouvoir le dialogue entre les participants au Réseau du PCF en vue d'identifier les domaines de coopération entre organisations, institutions et instruments.
- Identifier les synergies des processus, programmes et instruments et en tirer activement parti.

VI. Participation au Réseau du PCF

Le Réseau du PCF comprendra les membres du PCF et d'autres partenaires intéressés. La participation au Réseau sera ouverte et large, conformément à la résolution E/2000/35 de l'ECOSOC sur les arrangements internationaux concernant les forêts, qui préconise la mise en place d'un cadre mondial cohérent, transparent et participatif pour l'élaboration, la coordination et la mise en application des politiques.

La participation au Réseau du PCF devra être ouverte à toutes les personnes et organisations, institutions, instruments et processus internationaux, régionaux et nationaux intéressés, comme les processus régionaux, les banques de développement, les ONG qui opèrent en faveur de l'environnement et du développement, les OPI, la communauté scientifique, les organismes du secteur privé et d'autres grands groupes. Le niveau de participation au réseau du PCF ne sera sans doute pas le même pour toutes les organisations. Si certaines organisations (et personnes) se contenteront de recevoir les communications du Réseau du PCF, d'autres pourraient vouloir contribuer activement aux travaux du PCF (notamment ceux qui ont les capacités et les ressources nécessaires pour appuyer la mise en oeuvre des propositions d'actions GIF/FIF par leurs programmes, projets et autres activités).

La formation du Réseau du PCF se fera par invitation ouverte. Le partenariat enverra une invitation initiale moyennant un système de listes d'adresses électroniques ou postales établi auprès d'organisations, institutions et instruments s'occupant de questions forestières. Le répertoire des institutions forestières, mis à jour par la FAO, ainsi que les participants au dialogue multi-partenaires du FNUF, pourraient servir de base de départ pour la distribution des invitations au Réseau du PCF.

VII. Modalités de travail du Réseau du PCF

Il est très probable que le Réseau du PCF sera constitué de différents organisations, institutions, instruments et processus appartenant à un grand nombre de pays. Il faudra établir des mécanismes de communication et de collaboration afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau.

Les mécanismes et mesures permettant la communication et la collaboration entre les grands groupes et les partenaires pourraient comprendre les suivants :

- Diffusion de l'information par le biais du site web du PCF, y compris les rapports de synthèse sur les réunions du PCF et du Réseau du PCF.
- Diffusion d'informations portant sur des activités particulières du FNUF par les organisations de référence du PCF.
- Ouverture d'une section dans le bulletin *UNFF News* (distribué par voie électronique tous les mois par le Secrétariat du FNUF) consacrée aux contributions des membres du PCF et des participants au Réseau du PCF.
- Réunions régulières du Réseau du PCF ; une réunion au moment de chaque session du FNUF, ainsi qu'à d'autres moments suivant les besoins.
- Formation d'équipes de travail composées de membres du PCF et de participants au Réseau pour échanger des idées et informations sur des thèmes donnés.
- Etablissement de lignes de communication directes entre les centres de liaison du dialogue multi-partenaires et les participants au Réseau du PCF pour faciliter la collaboration entre les deux processus.

Les méthodes aptes à stimuler la contribution des participants au Réseau du PCF au travail du Partenariat pour appuyer le Forum comprennent :

- L'échange de notes d'informations et de rapports de situation.
- La participation aux réunions intersessions organisées par les organisations membres du PCF.

Pour améliorer la coordination et la coopération entre les organisations membres du PCF, ce dernier a adopté un système d'organisations de référence fondé sur les éléments du FNUF, et qui tient compte du mandat, des compétences, des ressources disponibles et des avantages comparatifs de chaque membre. L'organisation servira de centre de liaison pour faciliter et coordonner les activités des membres du PCF en faveur de la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF pour un élément spécifique du FNUF, et pour fournir un soutien au programme de travail pluriannuel du FNUF. L'organisation de référence rédigera aussi des rapports et fournira des compétences et d'autres formes de soutien pour faciliter les débats du FNUF. Les organisations de référence du PCF joueraient un rôle clé en facilitant la communication entre les participants au Réseau du PCF et en sollicitant leur intervention dans les activités liées aux éléments du FNUF.

La coordination et la coopération accrues entre les organisations membres du PCF et les autres partenaires seraient bénéfiques aussi bien au plan national que mondial. Les programmes forestiers nationaux fourniraient un cadre dans lequel pourraient s'effectuer la communication et la collaboration des partenaires. Parce que les programmes forestiers nationaux sont impulsés par les pays, les politiques et mécanismes nationaux établiront, dans une large mesure, comment réaliser au mieux la collaboration aux niveaux national et sous-national. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux (hébergé par la FAO) et PROFOR (situé auprès de la Banque mondiale) pourraient faciliter cette collaboration. Il convient aussi de noter que les mécanismes de communication et de collaboration aux niveaux national et sous-national pourraient être mieux identifiés et approuvés aux échelons national et sous-national et ne sont donc pas pris en compte dans le présent document de réflexion.

VIII. Soutien du Secrétariat du FNUF au Réseau du PCF

Le Secrétariat du FNUF, qui dessert aussi bien le FNUF que le PCF, fournirait aussi son soutien au Réseau du PCF. Il s'acquitterait de cette tâche de la façon suivante : maintien de listes d'adresses électroniques et postales des participants au Réseau du PCF; mise à jour des informations relatives au Réseau présentes sur le site web du PCF, en affichant, par exemple, les rapports de synthèse sur les réunions du Réseau du PCF ; inclusion de nouvelles concernant le travail du Réseau du PCF dans le bulletin mensuel *UNFF News* distribué par le secrétariat du FNUF ; et soutien aux réunions

du PCF en aidant à préparer et à distribuer la documentation générale et en rédigeant les rapports de synthèse sur les réunions.

IX. Mesures à prendre

Les mesures suivantes sont proposées pour établir et lancer le Réseau du PCF :

1. Envoi d'une invitation à assister à la première réunion du Réseau du PCF, et diffusion du document de réflexion dudit Réseau.

Une invitation à assister à la première réunion du Réseau du PCF serait envoyée au travers des réseaux de courrier électronique par le Secrétariat du FNUF au nom du PCF. Le document de réflexion du PCF sera joint à cette invitation.

2. Convocation de la réunion d'inauguration du réseau du PCF.

Il est proposé que le Réseau du PCF soit établi lors de sa première réunion tenue à l'occasion du FNUF 2 et que les participants examinent les modalités de travail du Réseau, y compris les mécanismes de communication et de collaboration.

3. Envoi d'invitations à adhérer au Réseau du PCF.

L'invitation à adhérer au Réseau du PCF sera envoyée à un grand nombre d'institutions, y compris celles inscrites dans le répertoire des institutions forestières. Les informations sur le PCF et sur son réseau seront distribuées en même temps que les invitations afin de stimuler l'intérêt de participants éventuels au Réseau du PCF.

4. Etablissement de mécanismes de communication et de collaboration et autres modalités de travail du Réseau du PCF.

Les plans relatifs aux mécanismes de communication et de collaboration du Réseau du PCF, y compris ceux examinés à la réunion du Réseau lors de la session du FNUF 2, feraient l'objet d'une mise au point définitive sur la base des commentaires/contributions transmis par voie électronique par les participants au Réseau. Les résultats seront disponibles sur le site web du PCF et par courrier

électronique. Les participants au Réseau s'emploieront alors à mettre en place ces mécanismes.